

ORDINATION

Dimanche, le 6 mars, dans la cathédrale de Montréal, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

Sous-diacres

Pour la Compagnie de Jésus : FF. M. Joy, J. Bourgeois, L. Dauraut, J. Waddel.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

M. l'abbé Charles LaRocque, curé de Saint-Louis-de-France, à Montréal, a été nommé visiteur des écoles catholiques qui dépendent de la commission scolaire de cette ville.

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Gustave Bourassa, secrétaire de l'Université Laval, curé de la paroisse de Saint-Louis-de-France. Le nouveau titulaire ne prendra possession de sa cure qu'au mois de mai. M. l'abbé C. LaRocque remplira les fonctions curiales jusqu'à cette époque ;

M. l'abbé Olivier Laferrère, curé de Saint-Lin ;

M. l'abbé Théodore Gervais, curé de Saint-Ambroise ;

M. l'abbé Cyrille Huet, curé de Saint Sulpice ;

M. l'abbé Joseph Lavallée, curé de Saint-Cléophas ;

M. l'abbé Avila Majeau, aumônier de la maison-mère des Sœurs de la Providence.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 17 février 1904.



Le Souverain-Pontife continue à procéder par voie de *motu proprio*. C'est encore en vertu d'un de ces actes de la souveraineté pontificale qu'il a perpétuellement uni la Congrégation des Indulgences et Reliques et celle des Rites.

— Les motifs de cette union sont doubles : l'un tiré de la nature même de ces deux Congrégations ; l'autre se rattachant à un plan de mesures de réformes qu'exécute le Saint-Siège. Cette Congrégation est d'origine relativement récente. Clément VIII avait institué pro-